

COMPTE RENDU / RELEVÉ DE DÉCISIONS COMITÉ SYNDICAL DU 28 MARS 2018 A ARGELES SUR MER

Étaient présents avec droit de vote:

CC HAUT VALLESPIR

M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), M. HENRI SALA (TITULAIRE), M. ROLAND COSTE (SUPPLEANT), M. JEAN-PAUL CAPALLERA (TITULAIRE), M. JULES CARAPET (TITULAIRE), M. RENÉ BANTOURE (TITULAIRE),

CC VALLESPIR

MME. MONIQUE TIXIER (SUPPLEANTE), MME. NICOLE VILLARD (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS ALBITRE, (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. JEAN-PIERRE MARQUES (SUPPLEANT), M. JEAN-DOMINIQUE PIERRE (SUPPLEANT), M. ALAIN TORRENT (TITULAIRE),

CC ASPRES

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (SUPPLEANT), M. ROLAND NOURY (TITULAIRE), MME. MAYA LESNE (TITULAIRE),

CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

M. PIERRE AYLAGAS (TITULAIRE), M. BERNARD RIEU (TITULAIRE), M. TONY CASANOVAS (SUPPLEANT), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLÉ (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. JEAN-CLAUDE PORTELLA (TITULAIRE), M. PHILIPPE CORTADE (SUPPLEANT), M. PATRICK FOUQUET (TITULAIRE), MME. ANGÈLE FOURNIER (TITULAIRE), MME. HUGUETTE PONS (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. MARCEL DESCOSY (TITULAIRE), M. JEAN-PIERRE ROMERO (TITULAIRE), M. JEAN-PIERRE BALLESTER (SUPPLEANT), M. SAMUEL MOLI (SUPPLEANT), MME. CATHERINE VILE (SUPPLEANTE), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), M. HERVÉ CRIBEILLET (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), MME. MIREILLE MESTRES (SUPPLEANTE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

CC HAUT VALLESPIR: M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. LOUIS PUIGSEGUR (TITULAIRE), MME. NADIA MELKOWSKY (TITULAIRE), CLAUDE FERRER (TITULAIRE),

CC VALLESPIR : M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JACQUES ARNAUDIÈS (TITULAIRE),

CC ASPRES : M. GÉRARD CHINAUD (TITULAIRE),

CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS : M. YVES BARNIOL (TITULAIRE),

Autres participants :

CC HAUT VALLESPIR: MME. MARIE-JOSÉ MACABIES (SUPPLEANTE),

CC VALLESPIR: M. PIERRE MARTI (SUPPLEANT),

CC ASPRES: M. HENRI BADIE (SUPPLEANT),

CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS : MME. MARIE CHRISTINE BODINIER (SUPPLEANTE), M. MICHEL LESOT (CM MONTESQUIEU DES ALBERES), M. HENRI ESTEVE (DGS CCACVI), M. JACQUES VIGNES (DST CCACVI)

Absents excusés :

CC HAUT VALLESPIR : M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. JÉRÔME SALMI (TITULAIRE), M. GERARD PIRON (TITULAIRE)

CC VALLESPIR : M. MARC DE BESOMBES SINGLA (TITULAIRE), M. JEAN-MANUEL RODRIGUEZ (TITULAIRE), M. JEAN-FRANÇOIS DUNYACH (TITULAIRE), MME. MICHÈLE RAYE (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL LOMBARDOT (SUPPLEANT), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), MME. MICHELLE GUILLAUME PALOMERAS (DGS CCV),

CC ASPRES : M. PIERRE TAURINYA (TITULAIRE), MME. PILAR TORRES (SUPPLEANTE), M. JEAN AMOUROUX (TITULAIRE)

CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS : M. JEAN-FRANÇOIS BEY (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (SUPPLEANT), MME. JOSETTE MONTAVON (TITULAIRE), M. FRANCIS MANENT (TITULAIRE), MME. MARTINE ESTEVE (TITULAIRE), MME. NATHALIE REGOND-PLANAS (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BAILLET (TITULAIRE),

A 17H30, Monsieur le Président ayant remercié les participants de leur venue et s'étant assuré du quorum, Monsieur Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, le procès verbal du dernier comité syndical en date du 07 Février 2018 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

► En l'absence de remarques et/ou observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à un bref rappel de l'ordre du jour qui peut être synthétisé comme suit :

A/ COMPTABILITÉ / FINANCES

Examen du Projet de Compte Administratif 2017

Approbation du Compte de Gestion 2017

État de la dette /Trésorerie et engagements

Point Financier Pluriannuel

État des Acquisitions et Cessions Immobilières

B/ DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Affectation résultat d'exploitation 2017

Programme prévisionnel 2018

Participations EPCI-FP 2018

Prospective

C/ Questions diverses...

A l'issue de cette présentation générale, le premier point à l'ordre du jour est développé.

A/ COMPTABILITE / FINANCES

1. EXAMEN DU PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les chiffres du bilan financier 2017 sont présentés à l'assemblée assortis d'une analyse comparative aux années passées.

FONCTIONNEMENT 2017			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	63 830 €	013 - Atténuations de charges	286 €
012 - Charges de personnel	237 666 €	74 - Participations et dotations	332 023 €
65 - Autres charges de gestio...	14 071 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	315 567 €	Recettes réelles de fonctionnement	332 309 €
042 - Opérations d'ordre de tra...	51 246 €	042 - Opérations d'ordre de tra...	43 627 €
Dépenses d'ordre de fonctionnemen	51 246 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	375 936 €
Total	366 813 €	Total	375 936 €
Résultat reporté	- €	Résultat reporté	176 043 €
Total CUMULÉ	366 813 €	Total CUMULÉ	551 979 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			185 165.79 €

INVESTISSEMENT 2017			
Dépenses		Recettes	
20 - Immos incorporelles	19 733 €	13 - Subventions	17 500 €
45 - Opérations compte de tiers	135 153 €	1022 - FCTVA	16 449 €
		4542 - Opérations compte de tiers	73 576 €
Dépenses réelles d'investissement	154 886 €	Recettes réelles d'investissement	107 525 €
040 - Opérations d'ordre de tra...	43 627 €	040 - Opérations d'ordre de tra...	51 246 €
041 - Opérations patrimoniale	27 500 €	041 - Opérations patrimoniales	27 500 €
Dépenses d'ordre d'investissementt	71 127 €	Recettes d'ordre d'investissement	78 746 €
Total	226 013 €	Total	186 271 €
Résultat reporté	- €	Résultat reporté	53 011 €
Total CUMULÉ	226 013 €	Total CUMULÉ	239 282 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			13 268.74 €

→ Résultat de Clôture 2017 : 198 434.53 €

Restes à réaliser 2017 pour 2018 :

- DINV : 480 635.56€

- RINV : 441 224.29€ Soit un solde négatif de - 39 411.27€

→ Résultat net cumulé de clôture 2017 : 159 023.26€

▶ En l'absence de questions sur les éléments présentés, le compte administratif est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Il est alors indiqué que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Percepteur de Céret.

▶ Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

3. POINT FINANCIER :

● Etat de la dette

- au 28/02/2018 : Néant

● Trésorerie au 28 février 2017 : 177 366.51 €

- Au 28/02/2017 : dépenses contractées : 218 557.80 € TTC hors fonctionnement courant
- Au 28/02/2017 : recettes en attente : 331 929.03 € dont solde postes 2017 = 125 577.00€

4. ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES : NEANT

Formalité annuelle obligatoire, il est indiqué à l'assemblée que pour 2017, le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la structure s'établit à "Néant".

▶ Cet état pour 2017 est approuvé à l'unanimité.

B/ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En premier lieu, l'examen de l'affectation du résultat est proposée:

1. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 185 165.79 € pour l'exercice 2017. L'affectation suivante est proposée:

- inscription en 002 excédent de fonctionnement reporté : 159 023.26€
- 1068 capitalisation : 26 142.53€

▶ En l'absence de remarque, l'affectation du résultat d'exploitation 2017 est approuvée à l'unanimité.

2. LES OPERATIONS DEJA INSCRITES A ENGAGER OU FINALISER :

■ Opérations RAR :

RAR (I) - **Étude de la morphodynamique sédimentaire -**

Fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille* : Prévisionnel 138 267.00€ TTC

Cette étude correspond à un complément géographique des réalisations antérieures sur le Tech (3 études pour 241 000€ TTC qui ont nourri le contrat cadre avec l'Agence de l'Eau). Elle permettra d'établir un plan de gestion pour répondre aux problématiques d'excédent de sédiments dans certaines zones (traversées urbaines et ports), et de déficit dans d'autres (déstabilisation de ponts, de canalisations, d'enrochements...). Elle intégrera également les notions de qualité de l'eau et de biodiversité.

RAR (I)- **Travaux de restauration et de gestion sédimentaire (P10)*** : 7 269.00€ TTC

RAR (I)- **Matériel Informatique** : 1 500.00€ TTC

RAR (I)- **Travaux de restauration et de gestion sédimentaire (P11)*** : 200 400€ TTC (Cf - détail ci-dessous)

Cours d'eau	secteurs	superficie (m2)	lieu d'it	communes	coût (€HT)	coût (€TTC)	type de travaux
Riüferer	1	2 000	amont confluence avec le Tech	Arles sur Tech	15 000	18 000	déplacement localisé de sédiments bloqués par un ouvrage transversal
Le Tech	banc 93	22 300	bas Palakda	Amélie les bains	20 000	24 000	gestion d'atterrissement (coupe, dessouchage, ripage), entretien des chenaux secondaires
Le Tech	banc 120	3 201	pompape du Palau	Céret	10 000	12 000	gestion d'atterrissement (coupe, dessouchage, ripage)
Le Tech	banc 150	9 517	Casse de St Jean	St Jean Pla de Corts	15 000	18 000	gestion d'atterrissement (coupe, dessouchage, ripage)
Le Tech	bancs 161 et 162	53 089	amont seuil du canal des Albères	Le Boulou	22 000	26 400	gestion d'atterrissement (coupe, dessouchage, ripage)
le Tech	bancs 170, 172, 174, 175	40 698	viaduc LGV	Montesquieu et Tresserre	45 000	54 000	gestion d'atterrissement (coupe, dessouchage, ripage) et déplacement localisé de sédiments bloqués par un ouvrage transversal
Le Tech	banc 177	12 500	aval seuil de Nidolères	Montesquieu	25 000	30 000	gestion d'atterrissement (coupe, dessouchage, ripage)
La Basse	2	linéaire : 1,5kml	Ravin des Calçades / La Basse amont pont SNCF	Saint Jean Lasseille / Banyuls dels Aspres	15 000	18 000	déplacement localisé de sédiments, enlèvement embâcles, coupe
Totaux		143 305			167 000	200 400	

■ Les opérations en cours, à terminer :

(F)- **Étude pilote pour la restauration de la continuité physique et écologique sur les cinq ouvrages du Tech Aval*** : premier marché notifié de 127 962€ dont reste à payer : 50 784.00€ TTC et avenant 63 433.80€ dont reste à payer 56 864.00€ - total à conserver 107 648.00€ TTC

Suite et fin d'une réalisation qui a pour objectif de déterminer les modalités d'aménagement des ouvrages transversaux (seuils, passage à gué) pour les rendre franchissables par les sédiments et les espèces, tout en garantissant les usages.

(F) - **Élaboration Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)** : 3 000.00€ TTC

3. LES NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ Les opérations à venir :

(I)- **Travaux de restauration et de gestion sédimentaire (P12)*** : 200 400€ TTC (Cf - détail ci-dessous)

Cours d'eau	secteurs	communes	Superficie (m2)	Coûts (€HT)	Coûts (€ TTC)	objectifs
Le Tech	20	Prats de Mollo la Preste	378	15 000	18 000	rétablir la continuité sédimentaire, améliorer l'écoulement lors des crues
Le Tech	16	Le Tech	2 987	12 000	14 400	favoriser la reprise du transport solide, favoriser l'écoulement lors des crues
Le Tech	14	Arles sur Tech	8 820	20 000	24 000	favoriser la reprise du transport solide, favoriser l'écoulement lors des crues
Le Tech	12	Arles sur Tech	7 680	15 000	18 000	favoriser la reprise du transport solide, favoriser l'écoulement lors des crues
Le Tech	8	Céret	16 440	15 000	18 000	favoriser la reprise du transport solide
Le Tech	Site Pilote	Montesquieu des Albères et Banyuls dels Aspres	54 040	30 000	36 000	Phase 1 : reconstitution d'un matelas alluvial, récupération de marges alluviales déconnectées
Côte Vermeille	fleuves côtiers	Cerbère, Banyuls sur mer, Collioure, Port Vendres, Argelès	Détails suite rendu étude TS Côte Vermeille	60 000	72 000	Gestion sédimentaire
Totaux			90 345	167 000	200 400	

(I) - **Etude "Espace de mobilité / Zones d'expansion des crues"*** : 168 000€ TTC

Cette étude aura pour objet d'identifier les secteurs où le cours d'eau peut divaguer et s'épandre sans conséquences dommageables, afin de minimiser les risques liés aux crues dans les zones à forts enjeux (habitations, activités économiques, réseaux...)

(I) - **Etude "Renaturation de la Baillaury"*** : 43 620€ TTC

L'objectif de cette réalisation est d'améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau dans un secteur urbanisé présentant une très forte artificialisation tout en intégrant les dimensions liées au cadre de vie.



(I) - Etude "Inventaire des ouvrages PI"* : 270 000€ TTC

Relevant d'une obligation réglementaire, cette étude aura pour objet de recenser l'ensemble des aménagements jouant un rôle sur le contrôle des débordements des cours d'eau, identifier ceux qui devront être classés et mis en conformité au titre des systèmes d'endiguement. Cette réalisation est inquiétante de par son ampleur et ses implications notamment juridiques et financières. Mais, elle jouera un rôle fondamental dans l'obtention de crédits risques sur le territoire. Elle nécessitera une forte mobilisation des élus.

(I) - Travaux mixtes restauration/prévention des inondations Palau del Vidre (25%)* : 600 000€ TTC

Ces travaux auront pour objectif d'apporter une protection du village jusqu'à la crue trentennale tout en améliorant le fonctionnement naturel du Tanyari.

(I) - Logiciel compta et application PGRE : 22 600€ TTC

Soit un total d'opérations sous maîtrise d'ouvrage syndicale à finaliser ou à engager pour 2018 de 1 762 704 € TTC dont plus de 98% GEMAPI.

NB : Toutes les opérations marquées d'une * sont des contributions directes à la mise en application de la compétence GEMAPI.

► Autres, pour information

En 2018,

■ Le syndicat procédera à la mise en œuvre du SAGE;

Ce document approuvé par arrêté préfectoral en date du 29/12/2017 est désormais opposable aux tiers, aux administrations et aux collectivités. Il cadre ainsi la gestion de l'eau sur le territoire et devra être pris en compte dans tous les projets. Opérationnellement, une série de mesures seront déployées dont le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

■ Dans le cadre de l'animation PGRE et en complément du partage de la ressource, le SMIGATA poursuivra l'accompagnement des préleveurs du territoire pour :

- la mise en œuvre du Contrat de Canal des Albères;

- la finalisation des Études Adéquation Besoins / Ressources sur le canal d'Elne;

- la réalisation de celle d'Argelès sur Mer;

- le rendu des études diagnostic et l'appui aux usagers au sens large dans leurs projets d'économies d'eau...

■ La structure poursuivra enfin son accompagnement aux ASA/ASCO du territoire (à la demande).

Pour cela, et pour l'accomplissement de sa programmation, son budget de fonctionnement hors programmes restera comparable à celui de 2017 si ce n'est sur la création de deux postes techniques (risques et continuité) et sur les dépenses relatives aux assurances et à l'assistance juridique pour faire face aux nouvelles responsabilités qui incombent à la structure.

4. PARTICIPATIONS EPCI-FP

Les opérations engagées et pressenties pour 2018 représentent un volume financier bien plus important que les programmes auparavant développés annuellement par le SIVU du TECH (709 546€ en 2017 contre 1 762 704€ pour 2018). Cette programmation préfigure l'effort financier qui devra être consenti sur notre territoire pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans les prochaines années dans un contexte de désengagement progressif de certains partenaires financiers. Il est à rappeler qu'au delà des subventions, l'unique ressource du syndicat consiste en la contribution de ses membres. Les participations 2018 ont été calculées sur la base d'un prévisionnel reprenant les éléments de programmation explicités ci-avant et en application des clés de répartition inscrites aux statuts de la structure.

Les contributions 2018 ont été définies comme suit:

PARTICIPATION 2018	TOTAL	GEMAPI	HORS GEMAPI
CC du Vallespir	173 985 €	161 033 €	12 951 €
CC des Aspres	41 580 €	38 485 €	3 095 €
CC du Haut Vallespir	112 531 €	104 154 €	8 377 €
CC Albères Côte Vermeille Illibéris	646 463 €	605 869 €	40 594 €
total de vérification	974 558 €	909 540 €	65 018 €

5. PROSPECTIVE

Les années 2018 et 2019 doivent permettre d'élaborer un nouveau programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui sera le pendant, dans le domaine de la prévention des risques, de l'accord cadre signé

avec l'Agence de l'Eau dans le domaine de la gestion des milieux. Celui-ci s'attèlera notamment à l'important chantier de définition et de mise en conformité des systèmes d'endiguement, enjeu majeur de la protection contre les inondations. Il permettra la mobilisation de financements dédiés à cette thématique.

2018 devra également permettre la tenue de débats de fond sur la politique à mener par le syndicat notamment en matière :

- d'entretien régulier des traversées urbaines au delà des programmes de restauration plus lourds ;
- d'acquisitions foncières pour la remobilisation des zones d'expansion des crues ;

ou encore - concernant la réservation d'une enveloppe d'urgence pour faire face à un évènement climatique.

Enfin, pour le volet littoral, une réflexion spécifique devra être menée au regard des évolutions réglementaires.

A l'issue des présentations, le Président souligne l'importance de la feuille de route et indique qu'il faudra sans doute établir des priorités. Il précise que c'est la maturité financière et administrative (autorisation) des projets qui va guider nos choix budgétaires - le cas du passage à gué d'Ortaffa pour 2019 est évoqué.

Il ajoute que l'instauration de la taxe doit également se justifier par des interventions concrètes et visibles par les citoyens sur le territoire ce qui correspond aux desideratas de nombreux élus en matière d'entretien régulier des cours d'eau notamment.

Il rappelle aussi que le bassin versant a été, à plusieurs reprises, soumis à des aléas climatiques dont par exemple la tornade sur le Vallespir début janvier 2018 et qu'il serait opportun de disposer d'une réserve financière pour des travaux de première urgence. Il indique enfin que sur le volet littoral, il convient d'avancer avec les partenaires pour clarifier le contenu de la compétence.

Monsieur BANTOURE, Président de la CC du Haut Vallespir, demande de préciser qu'il n'y aura plus de contribution directe des communes. Il souligne par ailleurs que le coût pour nos concitoyens ne sera connu qu'à réception de la feuille d'imposition, rappelant ainsi la complexité des méthodes de calcul. Le Président précise qu'effectivement de nombreux commentaires sont intervenus sur les modalités de calcul de ce nouvel impôt qui s'appuie sur 4 taxes locales (foncier bâti et non bâti, habitation et CFE). Il ajoute que sur notre territoire, un programme prévisionnel pluriannuel sur 7 ans a prévalu à la définition du premier projet annuel pour 2018 qui a servi de base à la fixation du produit attendu. Des simulations ont été demandées à la DGFIP mais il n'est en effet pas possible en fonction de chaque situation individuelle de dire à combien s'élèvera la taxe par habitant sinon sur la base d'un ratio entre le produit attendu par EPCI-FP et la population DGF. Le Président insiste sur le fait que la situation est d'autant plus complexe que dans les périmètres d'ASA et ASCO de protection des berges, il y aura doublon entre taxe GEMAPI et rôle dû à l'association.

Monsieur TORRENT, Président de la CC du Vallespir souhaite revenir sur les indemnités votées le 07/02/2018 pour les vices-présidents du syndicat, question qu'il envisageait d'évoquer lors du vote du budget. Il indique que même si cela ne représente qu'environ 20 000€ cumulés sur un budget global conséquent, il s'agit d'une question de principe. Il reconnaît le supplément de travail que va occasionner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI mais estime que cela fait partie du rôle à jouer par les présidents d'EPCI, qui se doivent d'assurer ce type de liaison avec les syndicats mixtes à l'instar du SCOT. Il ajoute enfin que le surcroît de travail sera principalement assumé par le Président (pour lequel la question de la rémunération ne se pose pas) et l'équipe technique.

Le Président lui répond que le territoire syndical couvre environ 900km² ce qui implique une mobilité importante et que par ailleurs il convient de ne pas négliger la charge de travail pour les vices-présidents, et sa complexité. Il cite notamment le chantier réglementaire sur les ouvrages de protection contre les inondations qui ne sera ni indolore, ni incolore. Il ajoute par ailleurs que les élections du 07/02/2018 n'ont pas désigné que des présidents d'EPCI pour exercer les fonctions de vices-présidents. Il conclut sur le fait que les deux positions peuvent s'entendre et laisse la parole à l'assemblée..

Dans la salle différents commentaires interviennent :

Monsieur PORTEIX, Maire de Sorède et délégué au syndicat, rappelle que cette question a été débattue lors du comité syndical d'installation et que cela a été adopté. Il n'est pas choqué sur le principe;

Monsieur BANTOURE, Président de la CC haut Vallespir et Vice-Président au syndicat rappelle qu'il ne prend que 70% des indemnités relatives à sa fonction au sein de l'EPCI et que de ce fait il n'a pas de leçon à recevoir ;

Monsieur PLA, Maire d'Ortaffa et délégué au syndicat estime quant à lui que, dans un contexte économique tendu, la population applaudit des deux mains lorsqu'un élu renonce à ses indemnités mais que c'est faire fi des responsabilités qu'il se doit d'assumer. Pour le syndicat, 4 vice-présidents ne seront pas de trop pour un travail juste et équitable. S'il convient de ne pas remettre en question ces indemnités compte tenu de leur modicité, il paraît utile de demander des comptes sur le travail qui sera fourni ;

Monsieur PARRA, Maire d'Argelès sur Mer et délégué au syndicat explique qu'il s'agit en effet d'une question de fond et de principe. Les fonctions d'élus demandent du temps et engagent des responsabilités qu'il est juste d'indemniser pour que toutes les personnes, y compris celles qui doivent cesser leur activité professionnelle pour les exercer, puissent y accéder. C'est un principe démocratique.

► En l'absence de nouvelle remarque, le débat sur les orientations budgétaires est clos et il sera attesté de sa tenue par délibération.

Le dernier point à l'ordre du jour est le nouveau cadre contractuel avec l'Agence de l'Eau. Compte tenu de la présence de la quasi totalité des délégués à la présentation qui s'est tenue en préalable au comité syndical et du document de synthèse qui a été distribué, l'assemblée en entérine sans autre formalisme le principe et les dispositions. Le Président précise que le niveau de cofinancement obtenu à hauteur de 71 % permettra de réduire l'impact de la taxe GEMAPI sur le territoire, et que les 13.5 millions d'euros contractualisés constituent un investissement important pour nos entreprises locales et l'emploi. Il précise que compte tenu du transfert de la compétence au syndicat mixte, et grâce à son antériorité, la structure est immédiatement opérationnelle avec des aides conséquentes comme elle s'y était engagée. Il ajoute enfin que notre défi est désormais de mettre en œuvre les actions inscrites en espérant que l'état sera en capacité de donner les autorisations nécessaires dans les meilleurs délais. Il conclut sur la nécessité de construire le pendant de ce contrat en matière de prévention des risques à travers un nouveau PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) déjà évoqué dans les perspectives pour 2018 et 2019.

En l'absence d'autre intervention ou question, le Président clôt la séance en remerciant les participants et en les invitant à signer les documents de séance avant de partager le verre de l'amitié.